

Page 2

■ *Questions à*

François Ewald, professeur au Conservatoire national des arts et métiers

Page 3

■ *Manifestation*

Risques naturels : la FFSA s'associe au palais de la Découverte

Page 4

■ *Prévention*

Les assureurs s'attaquent aux « détails qui tuent »

■ *Profession*

Les agents généraux d'assurance en campagne

Actualité

La dépendance : un risque assurable

Dans son allocution prononcée le 18 septembre 2007 au Sénat lors des premières rencontres du social, organisées par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis) sur les grands chantiers sociaux, le chef de l'État a fait part de sa volonté d'instaurer un équilibre entre la solidarité nationale et l'initiative privée pour faire face au nouveau risque social qu'est la dépendance. Annonçant la création d'une cinquième branche de la protection sociale, il s'est également déclaré favorable au développement de l'assurance privée et a suggéré de prendre davantage en compte les capacités financières de chacun. Ces projets devraient se concrétiser au premier trimestre 2008.

La FFSA estime que les orientations données par le chef de l'État constituent une « ouverture intéressante » et rappelle ses propositions d'avril dernier (Voir Assurer n° 90).



Un enjeu crucial

Le vieillissement de la population française (deux millions de personnes de plus de 85 ans dans dix ans) entraînera inéluctablement une augmentation du nombre de personnes dépendantes. Or, ni les systèmes actuels, qui opèrent une mutualisation du risque en répartition, ni la création d'une cinquième branche ne permettront de financer une charge augmentant sensiblement plus vite que la richesse nationale. Aussi, pour pouvoir faire face à ce nouveau risque social et pour ne pas accroître la dette sociale qui entraînerait des charges financières insupportables pour les générations futures, un préfinancement sous forme de provisions est justifié.

Un partenariat entre public et privé

L'assurance doit venir en complément de la solidarité nationale. Aussi, les assureurs plaident pour la mise en place d'un dispositif alliant un recentrage de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur les populations fragiles qui disposent d'un revenu et d'un patrimoine modestes et une incitation à se garantir avec un contrat d'assurance pour les autres. Ils préconisent également d'accroître les investissements des acteurs privés dans les structures d'accueil ou d'aides à domicile.

Une fiscalité incitative

Nicolas Sarkozy a suggéré que les pro-

duits d'épargne longue permettant de s'assurer contre la dépendance pourraient être fiscalement avantageux. La FFSA propose notamment de s'inspirer de la loi Fillon de réforme des retraites, avec une déduction du revenu des cotisations versées, effectuée dans les mêmes conditions que celle des cotisations de retraite. Les prestations devraient également bénéficier d'une fiscalité adaptée, afin de constituer une aide au moment où la personne est la plus vulnérable. Enfin, l'effort d'épargne de toute une vie (assurance vie notamment) devrait pouvoir être transformé en garantie dépendance sans pénalité fiscale. ■

Questions à

François Ewald,

professeur au Conservatoire national des arts et métiers

L'assurance, comme institution



François Ewald, vous êtes professeur d'assurances au Conservatoire national des arts et métiers, comment voyez-vous la conjoncture pour l'assurance ?

Il y a quelques années, après les attentats du 11 septembre 2001 et la crise financière du début des années 2000, il était devenu de bon ton dans les milieux financiers, comme chez les économistes, de considérer l'assurance de haut, avec un léger mépris. L'assurance mettrait en œuvre des techniques financières un peu rustres, incapables de faire face aux « nouveaux risques », désormais envisagés sous l'angle de catastrophes. Certains ont même été jusqu'à dire que l'assurance prenait des risques qui mettaient en danger la solvabilité des États. La solution eut été de « financieriser » tous les risques.

La crise des subprime, c'est-à-dire d'engagements irresponsables pris par certaines institutions financières, couvertes et recouvertes par d'autres, sans que plus personne ne sache où se trouve le mistigri, ni même s'il y en a un, changera sans doute le regard. Cette dernière crise repose la question de l'éthique des acteurs du monde financier. Les techniques financières, aussi sophistiquées soient-elles, ne peuvent faire l'économie du sens de la responsabilité. Pourquoi parler d'éthique ? Parce que l'éthique, dans le monde économique et financier, a pour objet de produire et de maintenir la confiance nécessaire entre les acteurs. La maxime de l'éthique financière devrait être : « Agis toujours en

sorte que l'institution que tu gères, que les techniques que tu mobilises soient telles que, en toutes circonstances, elles maintiennent la confiance nécessaire à leur propre existence ».

Cette crise est une crise de confiance dans les instruments destinés à la produire. Les assureurs, comme investisseurs, n'y sont sans doute que très peu exposés. En revanche, ils ont absolument besoin que leurs clients continuent à avoir confiance dans la qualité de leurs engagements, en particulier dans une économie de fonds de pension. La queue des clients de Northern Rock, cherchant à sauver les actifs de leurs retraites, est un spectacle qu'il ne faut plus voir. À moins d'assister au retour en force des partisans de la répartition.

Pour autant, à l'époque du changement climatique et du développement durable, on ne peut pas nier que les risques de catastrophes aient augmenté. Nous sommes bien sous le signe de la catastrophe.

Évitons de confondre catastrophe et développement durable.

Sous le terme, indéfini, de « catastrophes » on agrège des événements disparates qui n'ont rien à voir : climatiques, technologiques, industriels. Par ailleurs, les événements majeurs enregistrés au début du siècle ne se sont heureusement pas confirmés. Sans négliger l'ampleur des risques auxquels nous pouvons être confrontés, il n'y a

pas à sombrer dans le catastrophisme ambiant.

La question du développement durable, si on la prend au sérieux, paraît beaucoup plus importante. Elle ne concerne pas seulement les pollutions et la protection de l'environnement, mais laisse supposer une modification progressive dans les fondamentaux des risques couverts par les assurances de dommages et de responsabilité. Il s'agit de changer les modes de vie concernant la mobilité, l'habitat, comme les manières de consommer, qui fournissent la matière assurable de cette branche. Ces modes de vie sont en voie d'être redessinés, en particulier de manière à réduire les risques, selon une approche de précaution. Le primat est mis sur la prévention plus que sur l'indemnisation. Une nouvelle économie des risques et de l'assurance est en passe de s'affirmer : réduire les risques pour mieux les indemniser.

Que va devenir l'assurance si la matière assurable se réduit ?

D'abord le métier est en train de changer. Il s'agit de moins en moins de couvrir des risques – compenser une perte patrimoniale par une somme d'argent – que de délivrer des services pour aider les gens à faire face à toute une série de situations de vulnérabilité. Le risque, pris par l'assureur, est celui du préfinancement et de la mutualisation de ces services.





Mais le grand domaine d'avenir de l'assurance est celui des assurances de personnes. On connaît le succès de l'épargne assurance, ce placement très sophistiqué que les assureurs ont su faire passer, dans certaines conditions, d'une épargne aliénée en une épargne disponible. Le grand domaine d'avenir de l'assurance, si l'on met à part les développements promis dans les activités qui connaissent leur grand décollage économique, est dans le secteur des assurances de la personne, domaine jusque récemment pratiquement réservé à la Sécurité sociale. Les risques se sont transformés, de nouveaux besoins sont apparus (dépendance). Ils relèvent de

plus en plus d'une responsabilité publique, qui va être chargée de les redéfinir pour qu'ils puissent être portés par des acteurs économiques. C'est le grand chantier de ce début de siècle, qui impose d'imaginer de nouvelles formes de partenariat entre public et privé.

Un avenir radieux pour l'assurance ?

Rien n'est donné. Tout dépendra de la capacité des entreprises d'assurances à devenir les institutions dont la société du XXI^e siècle a besoin pour faire face à ses besoins de protection. J'emploie volontairement le mot d'« institution ». Les développements de l'État providence ont conduit à la disparition des institutions. Les individus sont toujours plus

isolés face à l'Administration. Il faut rebâtir des institutions. Les activités d'assurance, que les assureurs le veuillent ou non, ont une dimension politique. Le grand défi pour les entreprises d'assurances est de savoir si elles sauront s'organiser pour être les institutions de protection du XXI^e siècle. Ce qui faisait jusqu'aujourd'hui la force, au moins symbolique, de la « mutualité » est qu'elle désignait une institution. Les entreprises d'assurances, avec toutes les contraintes qui sont les leurs en termes de taille, de rendements, de concurrence, de réglementations, sauront-elles ou pourront-elles s'organiser pour devenir ces institutions dont nos sociétés ont besoin ? C'est, pour moi, la grande question. ■

Manifestation

Risques naturels : la FFSA s'associe au palais de la Découverte

La FFSA et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) ont décidé de soutenir financièrement le palais de la Découverte, acteur incontournable de la diffusion scientifique en France, pour la réalisation de l'exposition « Volcans, séismes, tsunamis – vivre avec le risque ».

L'inauguration de cette exposition aura lieu le 10 octobre prochain, à l'occasion de la Journée internationale de prévention des risques.

Cette exposition a pour objectif de sensibiliser les jeunes et le public aux risques sismiques et à la réduction de la vulnérabilité des citoyens. Elle est constituée de deux volets. Le premier, « Séismes et volcans », consacré à la compréhension des mécanismes de la dynamique terrestre et aux risques qui y sont associés, est destiné à s'intégrer dans les futurs espaces d'exposition permanente du palais. Le second volet, « Vivre avec le risque : séismes, tsunamis » vise à sensibiliser à la prévention des risques sismiques à travers, notamment, différents témoignages. Soucieux de développer des actions de prévention efficaces, la FFSA et le GEMA ont été séduits par le caractère

à la fois scientifique, pédagogique et préventif de l'exposition. Ce partenariat s'inscrit dans leur volonté commune de participer à une meilleure diffusion de la prévention des catastrophes naturelles. Ils estiment, en effet, que les conséquences de ces catastrophes ne sont pas une fatalité. Les comprendre et les anticiper est une condition essentielle pour prévenir le risque. C'est la raison pour laquelle la FFSA et le GEMA ont créé, en 2000, après une année particulièrement marquée par des événements naturels d'envergure, la Mission des risques naturels (MRN). Cette association a pour objet de favoriser une meilleure compréhension des risques naturels, d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention et de sensibiliser les assurés à l'importance de cette prévention. ■



Pour en savoir plus sur l'exposition,
www.palais-decouverte.fr
à partir de la mi-octobre

Pour en savoir plus sur la MRN,
www.mrn-gpsa.org

Prévention

Les assureurs s'attaquent aux « détails qui tuent »

Après s'être mobilisée contre les dangers de l'alcool au volant, à travers les campagnes « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » et la généralisation de « Capitaines de soirée », la FFSA, désireuse d'alerter les parents sur les dangers des cyclomoteurs, s'attaque désormais aux « détails qui tuent ».



Relayée par un site Internet spécifique et une campagne de presse dans la plupart des quotidiens nationaux et régionaux, cette opération met en avant les détails de sécurité trop souvent négligés par les adolescents au guidon des cyclomoteurs.

Pneus lisses, absence de rétroviseurs, casque mal attaché, cyclo mal entretenu, moteur et pot trafiqués, autant de détails qui peuvent pourtant être fatals aux jeunes.

La FFSA insiste tout particulièrement sur les dangers liés au débridage, qui consiste à désactiver les mécanismes de limitation de puissance ou de vitesse du cyclomoteur. Une enquête, réalisée en 2007 par BCA Expertise pour le compte de la fédération, montre, en effet, que

la moitié des scooters accidentés sont débridés et que le taux de dommages corporels augmente de plus de 30 % avec le débridage.

Ainsi, pour remédier aux dangers que peut représenter pour leur enfant l'utilisation d'un cyclo, la FFSA souhaite apporter des réponses pratiques et concrètes aux différentes questions que peuvent se poser les parents. Des contenus vidéos, des données chiffrées et un forum de discussion sont à leur disposition sur le site Internet. Les parents peuvent également y trouver un contrat moral à signer avec leur enfant, qui s'engagera dès lors à respecter les principales règles de sécurité et de bonne conduite. ■

Les chiffres qui tuent

L'accident de la route demeure la première cause de mortalité chez les jeunes.

La moitié des 14-17 ans tués sur la route étaient à cyclomoteur*.

Le risque de mourir est 17 fois plus élevé à cyclomoteur qu'en voiture*.

* Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière (Onisr), Bilan 2006.

Retrouvez la campagne sur : www.le-detail-qui-tue.fr

Profession

Les agents généraux d'assurance en campagne

« Agent général d'assurance : on assure mieux quand on connaît bien ». C'est sous cette signature que la Fédération nationale des agents généraux d'assurances (Agea) vient de lancer sa campagne de communication.

Comme le souligne son président, Philippe de Robert, « il ne s'agit pas d'une simple campagne d'image. C'est

un choix stratégique à partir d'une réflexion menée sur le métier depuis quatre ans. Nous affirmons nos spécificités qui débouchent sur une véritable proximité en termes de connaissance et de suivi de nos clients. Une proximité qui nous permet de leur offrir des solutions adaptées à chacun de leurs problèmes. »

Depuis le 19 septembre 2007, 10 000 affiches déclinant la signature tapissent les abribus de nombreuses villes de France de moins de 100 000 habitants.

Les agents généraux, quant à eux, vont relayer activement le message sur le plan local.

Un livre blanc va, par ailleurs, être publié en novembre et envoyé aux parlementaires. Son objectif : montrer le rôle que peuvent jouer les agents généraux au sein de la société civile, dans les domaines du conseil, du diagnostic et de la prévention.

Pour en savoir plus, consulter le site www.agea.fr

Assurer

Lettre d'information bimensuelle éditée par la Fédération française des sociétés d'assurances - 26, bd Haussmann, 75311 Paris Cedex 09 - Tél. : 01 42 47 93 24 - © FFSA -

Internet : www.ffsa.fr ou www.fsa.com

Directeur de la publication : Jean-Marc Boyer - Directeur de la rédaction : Anne Morrier - ISSN : 1169-4319 - Dépôt légal : octobre 2007

Impression : Afsa, 26 bd Haussmann 75311 Paris cedex 09